

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 25/03/2024

Membres en exercice : 11
L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME,

Présents : 11
Votants: 11
POUR : 0
CONTRE : 0
ABST : 11

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Michel BIZE, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME, Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel BIZE

Objet: Avis Consultation Publique - SAS CDE AGRI - DE_2024_016

La SAS CDE AGRI a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, afin d'augmenter la capacité de traitement et de puissance de son unité de méthanisation, située sur le territoire de la commune de Rigny-Saint-Martin.

Dans le cadre de cette demande d'enregistrement, une consultation publique a lieu du lundi 11 mars au lundi 08 avril 2024 inclus.

Par courrier daté du 15 février 2024, le Préfet de la Meuse a sollicité l'avis motivé du conseil municipal sur cette demande, notamment sur le plan d'épandage de digestat. Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, cet avis doit être transmis, au plus tard, dans les quinze jours suivants la fin de la consultation publique, soit avant le lundi 22 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'abstient par manque d'informations.